Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le CG(CG(2024 3 LOW

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNI ID :064-216401372-20240606-DEC\_111\_24\_CP-DE



# COMMUNE DE BORDÈRES

# DÉCISION DU MAIRE N° DEC 111\_24\_CP

# RÉFECTION DE TROTTOIRS RUE DU PRÉ DU ROY ET LOTISSEMENT DE L'ÉGLISE

### Le Maire de la commune de Bordères,

- Vu la délibération n°6.4.2020 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, reçue en Préfecture le 28 mai 2020, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la consultation effectuée auprès de l'entreprise LAPEDAGNE pour la réfection des trottoirs du lotissement de l'Église et d'une portion de la rue du Pré du Roy, préalablement à la réfection de la voirie suite à la réalisation des travaux de construction du réseau d'assainissement collectif,
- Vu le devis n°24-189 en date du 04 juin 2024 de la l'entreprise LAPEDAGNE, d'un montant 11 889,60 € H.T.,
- Vu l'avis de la Commission Bâtiments et Travaux,

### **DÉCIDE**

#### Article 1er:

La réalisation des travaux de réfection des trottoirs de la rue du Pré du Roy et du lotissement de l'Église est confiée à l'entreprise LAPEDAGNE Travaux Publics, 32 avenue Charles de Gaulle, à COARRAZE (64), pour un montant de 11 889,60 € H.T., soit 14 267.52 € T.T.C.

#### Article 2:

La Commune de Bordères sollicite une subvention :

- du Conseil départemental à hauteur de 4 755,84€ (quatre mille sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-quatre centimes), représentant 40% du montant H.T. des travaux subventionnables.

Elle s'engage à s'acquitter de sa part d'autofinancement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

### Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Elle fera

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024 **5**2**LO** 

l'objet d'une publication par voie d'affichage en mairie et UD: 3064-216401372-20240606-DEC: 111 24\_CP-DE LAPEDAGNE Travaux Publics.

# Article 4:

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordères, Le 06 juin 2024

Le Maire, Michel MINVIELLE-GUILLEMARNAUD